



## Introduction

Au nom de Handicap International, j'aimerais tout d'abord vous remercier Madame la Présidente, ainsi que l'ensemble des députés qui ont œuvré à nos côtés depuis plus de deux ans pour que cette audition puisse se dérouler à la Commission des Affaires Étrangères.

Depuis désormais 35 ans, Handicap International / Humanité & Inclusion vient en aide aux populations vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, dans des contextes de conflits armés et de catastrophes naturelles, de pauvreté et d'exclusion, dans plus de 62 pays. C'est notre expertise de terrain et de plaidoyer qui nous a valu d'œuvrer à la mise en place d'outils juridiques et politiques renforçant significativement la protection des civils en conflit armé, à savoir le Traité d'interdiction des mines antipersonnel il y a 20 ans, et le Traité d'interdiction des armes à sous-munitions il y a 10 ans. Nous avons également soutenu la Déclaration des Écoles Sûres il y a 5 ans, renforçant la protection des écoles en zones de conflits. Ces trois instruments, je le rappelle, sont signés, ratifiés et soutenus par la France.

**Mesdames et Messieurs les députés, nous sommes présents ici car aujourd'hui, 90 % des victimes d'armes explosives en zones peuplées sont des civils. 9 victimes sur 10. Un taux et une inversion des proportions que personne ne peut accepter.** Les civils ne sont plus des dommages collatéraux : ils sont les principales victimes des conflits, le dommage collatéral étant devenu le Droit international humanitaire lui-même. Je voudrais me faire ici l'écho de ce que constatent les équipes terrain et experts en désarmement de Handicap International, et attirer votre attention sur les discussions de haut niveau qui vont s'ouvrir en octobre pour une déclaration politique visant à mieux protéger les civils des bombardements en zones peuplées. La France se doit de saisir cette opportunité historique d'apporter une réponse concrète.

## Background

**Il y a un siècle, les civils représentaient 15 % des victimes des conflits armés. Durant la Seconde guerre mondiale, ils étaient 50 %, pour arriver à 85 % aujourd'hui, et même 90 % lorsqu'il s'agit d'armes explosives utilisées en zones peuplées.** La guerre n'a jamais épargné les villes, mais le siècle dernier a vu les affrontements armés se dérouler de plus en plus souvent dans des zones urbaines et péri-urbaines, à fortes concentrations de civils, exposant un nombre croissant de civils au danger d'être tués, blessés ou contraints de fuir.

Nous venons de célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la première résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la Protection des civils. Malgré les Conventions de Genève, la tragédie des villes martyres se perpétue dans le temps. Les photos de Raqqa font écho à celles de Dresde, celles d'Alep avec Stalingrad, celles de Sanaa avec Le Havre. Pourquoi ? Parce que si les conflits sont de plus en plus urbains, les batailles sont le plus souvent menées avec des systèmes d'armes aux effets indiscriminés, initialement conçus pour être utilisés sur des champs de bataille ouverts.

### De quoi parle-t-on ?

Si cibler directement des civils est déjà strictement prohibé par les conventions de Genève – il s'agit de crimes de guerre – l'enjeu de cette campagne se situe davantage dans la zone grise du Droit international humanitaire : les effets disproportionnés et indiscriminés des armes les plus destructrices dans les zones urbaines. Ces effets sont liés dans une large mesure à leur « large rayon d'impact » qui se définit par trois critères : 1- La puissance de destruction (bombe aérienne) ; 2- la dispersion de multiples munitions (lance-roquettes multiples) ; 3- l'imprécision inhérente à l'arme (système de lancement indirect, comme un mortier).

Comment peut-on prétendre systématiquement respecter les principes de précaution et de proportionnalité de l'attaque lorsqu'on utilise obus d'artillerie ou obus de mortier dans des lieux où se concentrent enfants, femmes et hommes, ou quand on bombarde à proximité d'infrastructures vitales pour la survie des populations ? Cette situation, illustrée par de nombreuses crises où nous travaillons (Syrie, Yémen, Irak, Ukraine, Libye, Somalie) oblige à repenser les méthodes, tactiques et choix des armes de guerre employées aujourd'hui.

### Conséquences humanitaires

Tout d'abord parce que, comme l'a rappelé ma collègue du CICR, l'utilisation d'armes explosives à large impact en zones peuplées pose un problème humanitaire spécifique. 30 000 victimes en 2018, 45 000 l'année précédente. Dans nos centres de santé, 35 % des Yéménites blessés ont été victimes des bombardements, un chiffre qui monte à 53 % lors d'une étude menée en 2016 auprès de 25 000 déplacés affectés par le conflit syrien. Les armes explosives tuent massivement. Elles provoquent sinon des blessures entraînant des séquelles graves sur le long terme. L'environnement urbain accroît encore la vulnérabilité des êtres humains : ondes de choc surmultipliées dans les espaces clos ou semi-clos typiques des zones peuplées (pièces et couloirs, places de marché, rues étroites entourées de bâtiments). Nous sommes aussi très fragiles face aux fragmentations secondaires et aux débris : l'éclatement des fenêtres, la projection de blocs de béton et de métal issus des bâtiments ; le fuel, le gaz et les matières inflammables, ainsi que les plastiques, produits chimiques et poisons présents dans la plupart des boutiques, bureaux ou logements. Les enfants sont encore plus vulnérables à l'effet de souffle car leurs organes internes sont plus fragiles et du fait de leur poids moindre, ils sont encore plus violemment que les adultes propulsés contre les structures ou objets. Les blessures psychiques et le stress post-traumatique

sont massivement répandus pour l'ensemble de la population affectée par les attaques à l'arme explosive.

**Derrière l'impact immédiat, vous avez l'impact de très long terme, « l'héritage » de ces armes, avec : 1- la destruction d'infrastructures vitales ; 2- des régions entières contaminées par des restes explosifs de guerre ; 3- des vagues massives de déplacements forcés. Ces trois facteurs sont systématiques dans les pays affectés où nous travaillons :**

au Yémen, selon l'ONU, 600 infrastructures civiles ont été détruites ou endommagées tous les mois en 2018 par les bombardements. En Syrie, une étude réalisée par Handicap International a montré que les bombardements représentent la première cause de déplacements forcés. En Irak, vous avez Mossoul qui a 8 millions de tonnes de débris contaminés par des restes explosifs de guerre, et Kobané, qui comptait 10 munitions non explosées par mètre carré ! L'un de nos experts en déminage avait d'ailleurs décrit la ville comme un « millefeuille d'explosifs ».

**Comment vous voulez reconstruire une stabilité humaine, sociale, économique et sécuritaire sur de telles ruines ?**

### Réponse politique

Depuis quatre ans, un groupe de 12 États a entamé des travaux pour mieux protéger les civils des bombardements en zones peuplées. Un mouvement de fond s'est progressivement opéré autour de cette initiative, soutenu depuis le début par notre coalition INEW regroupant plus de 40 ONG. Suite à l'appel lancé par Ban Ki-moon, le Secrétaire général des Nations Unies Antonio Guterres en a fait l'une des priorités de son agenda sur le désarmement. 19 États africains, puis 23 États latino-américains ont pris des positions officielles fortes sur le sujet. Plus de 50 États, dont 20 européens, ont soutenu la déclaration de l'Irlande à ce sujet en octobre dernier, lors de la première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Allemagne, en mai dernier au Conseil de Sécurité à New York, a soutenu la mise en place de « lignes rouge » sur le sujet.

**Quatre ans plus tard, nous y sommes. La Conférence de haut-niveau de Vienne, le 1<sup>er</sup> octobre prochain, viendra lancer le processus qui conduira à une déclaration politique internationale sur ce sujet.**

Un engagement contre l'utilisation en zones peuplées des armes explosives les plus dévastatrices (celles ayant un large impact) serait au cœur d'une telle déclaration politique. Elle prévoirait la révision et le partage des pratiques et politiques militaires concernant les combats en zones peuplées. Elle appellerait à une plus grande fiabilité et une plus grande transparence sur la réalité des dommages causés aux civils. Elle améliorerait l'assistance aux victimes incluant leur accès à l'aide humanitaire et la reconnaissance de leurs droits.

**De plus, de nombreux rapports sont venus, au cours des dernières années, prouver que les bombardements aériens ou par artillerie ne sont pas l'alfa et l'oméga des politiques et pratiques militaires, et que des méthodes et tactiques alternatives peuvent conjuguer l'impératif**

**d'efficacité et l'indispensable protection des civils.** Nous n'en citerons qu'un seul, publié il y a deux ans par le Bureau de coordination des Nations Unies. Sur la base de contributions volontaires, celui-ci a apporté une compilation de bonnes pratiques militaires venant encadrer strictement l'usage d'armes explosives à large impact en zones peuplées. Deux exemples marquants : celui de la mission de l'Union Africaine en Somalie, qui a prohibé tout usage du mortier dans ses opérations, ou de la mission de l'OTAN en Afghanistan (équipes chargées du suivi des dommages causés aux civils – collecte des données et étude des mécanismes).

**L'expérience montre que plus on tire les standards vers le haut, plus l'impact sur la protection des civils est grand. Deux exemples, si l'on prend juste le Traité contre les mines : en 15 ans, c'est 10 fois moins de victimes de mines, et même les États difficiles (États-Unis, Russie) voire les groupes armés non étatiques (FARC) détruisent leur stock, n'utilisent plus de mines et font évoluer leurs pratiques.**

**Mais ce sont bien sûr la plupart du temps les États les plus vertueux qui doivent prendre les bonnes initiatives.**

**La France est active** dans les discussions internationales sur le respect du Droit international humanitaire, et soucieuse d'avoir les pratiques les plus respectueuses. Pourtant, il est étonnant de constater que notre pays n'a reconnu aucune victime civile sur ses 1 500 bombardements en Irak et en Syrie, ce qui lui a valu le qualificatif de « grande muette des frappes aériennes » de la coalition. Par ailleurs, la France est restée en retrait des différentes initiatives sur la question des armes explosives en zones peuplées, voire franchement opposée à un projet de déclaration politique. **Mais si nous sommes devant vous aujourd'hui, c'est parce que la France a toujours rejoint, dans la dernière ligne droite, les traités d'Ottawa et d'Oslo, la SCD, et depuis œuvre à leur universalisation.** 90 députés, de tous bords politiques confondus, ont appelé Emmanuel Macron à respecter l'engagement de campagne qu'il nous avait fait par écrit sur ce sujet, et à ne pas manquer le train de l'Histoire.

Je conclurai avec ce court extrait d'un article paru dans la Revue de la Défense Nationale par le colonel Legrier, qui a piloté les opérations françaises au Levant, et qui a récemment durement critiqué la stratégie de bombardements massifs de la coalition :

*« Oui, la bataille d'Hajin a été gagnée, au moins sur le terrain mais en refusant l'engagement au sol, nous avons prolongé inutilement le conflit et donc contribué à augmenter le nombre de victimes au sein de la population. Nous avons détruit massivement les infrastructures et donné à la population une détestable image de ce que peut être une libération à l'occidentale, laissant derrière nous les germes d'une résurgence prochaine d'un nouvel adversaire. Combien d'Hajin faudra-t-il pour comprendre que nous faisons fausse route ? »*

**Anne Héry**

Directrice du Plaidoyer à Handicap International / Humanité & Inclusion